



Lettre des élus FSU du CT de l'UCA n°34 – juin 2021

Conformément à leurs engagements, les élus FSU au Comité Technique de l'UCA vous adressent un compte-rendu de leurs interventions à la suite au CT qui s'est tenu le 24 juin 2021 en présentiel.

1. Charte télétravail UCA

La charte précise les activités non éligibles au télétravail (accueil, sécurité, etc.), mais il s'agit d'**activités** non télétravaillables et non de fiches de poste. Ainsi, même un personnel d'accueil, s'il a suffisamment de tâches réalisables à distance pour occuper une journée par semaine, peut faire une demande de télétravail régulier.

Le lieu de télétravail n'est pas forcément le domicile, mais il doit rester dans l'académie. Cette restriction s'inscrit dans le cadre de l'obligation de résidence.

Il est indiqué dans la charte que les agents souhaitant bénéficier du télétravail seront accompagnés par le moyen de « *formations relatives au cadre général, à la mise en place et à la gestion du télétravail (règles de fonctionnement, santé et sécurité...) ainsi qu'aux risques et contraintes du télétravail. Les agents et les encadrants seront formés sur les équipements mis à leur disposition, et sensibilisés sur les caractéristiques de ce mode d'organisation du travail, l'aménagement du poste de travail et la prévention des risques. De même, les encadrants devront également suivre des formations spécifiques portant sur le management à distance et notamment la cohésion d'équipe et la continuité de service.* » Dans la mesure où ces formations concernent la sécurité au travail, les élus FSU ont suggéré que celles-ci soient rendues obligatoire pour les agents demandant à télétravailler. Il nous a été précisé que les formations pour les encadrants sont d'ores et déjà obligatoires.

En 2019-2020, il y avait 50 télétravailleurs. En 2020-2021 il y a eu 200 nouveaux télétravailleurs (104 déjà équipés, 76 non équipés, 14 sur préconisation médicale), ce qui amène à près de 250 télétravailleurs. Pour 2021-2022, les demandes sont en cours. Le nombre de demandes de télétravail n'excède pas, pour l'instant, les capacités de l'établissement. Le problème de ce qu'il conviendra de faire lorsque cela ne sera plus le cas ne s'est donc pas encore posé et une réflexion par rapport à ce problème est encore à mener au niveau de l'UCA. La FSU se positionne en faveur de solutions qui encouragent la rotation dans le cas où tous les agents intéressés ne pourraient pas être en télétravail simultanément.

Vote FSU : Pour

2. Publication de deux postes au concours national de l'agrégation

Il est proposé de publier deux postes (en droit privé – sciences criminelles et en sciences de gestion) au concours national de l'agrégation. Les élus FSU se sont interrogés sur l'intérêt du

maintien de ce régime d'exception de recrutement de professeurs dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de sciences de gestion. Il nous a été répondu d'une part que, comme il s'agit d'un concours national, cela facilite le recrutement et que d'autre part, comme, en droit en particulier, il y a d'autres carrières que la carrière universitaire, ce recrutement *via* l'agrégation externe est une qualification nationale supplémentaire pour l'accès au corps des professeurs d'université.

Vote FSU : Le SNESUP-FSU s'étant positionné contre l'agrégation externe du supérieur à cause de son effet délétère contre le pluralisme des approches et des écoles de pensée, les élus FSU se sont **abstenus**.

3. Référentiel d'équivalence horaire et Primes de Responsabilités Pédagogiques (PRP)

Les élus FSU ont voté contre ce référentiel et cette proposition de PRP pour la même raison que les deux années précédentes : le ministère avait trouvé un bon moyen d'imposer aux établissements les dispositifs ORE et ParcoursSup, pourtant très largement contestés, en créant des primes spécifiquement fléchées pour leur mise en œuvre. Comme cela reste toujours le cas, notre position reste la même.

Vote FSU : **Contre** le cadrage du dispositif de référentiel d'équivalence horaire ;
Contre le cadrage du dispositif de PRP.

4. Primes de Charges Administratives (PCA)

Les élus FSU n'ont pas d'objection sur les montants proposés dans ce dispositif.

Vote FSU : Abstention

5. Reconnaissance de l'activité de recherche des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés

Il s'agit d'un dispositif permettant aux enseignants des 1^{er} et 2nd degrés de l'UCA de pouvoir afficher leur activité de recherche avec un rattachement officiel au laboratoire et de pouvoir bénéficier de décharges de service pour activité de recherche :

- Entre 128 HTD et 192 HTD sur une durée maximale de 4 années pour les enseignants doctorants ;
- Entre 96 HTD et 128 HTD, accordé une fois sans renouvellement possible immédiatement, pour les enseignants docteurs souhaitant approfondir un travail de recherche préalablement engagé ou préparant un concours de MCF.

La FSU est favorable à ce dispositif mais regrette cependant deux choses :

1°) Ces décharges ne sont pas compensées par des moyens provisoires (CDD ou ATER). Les heures de décharges accordées doivent donc être réparties sur les services des collègues, avec des heures complémentaires ou par le recours à des intervenants extérieurs. Opposés à la multiplication des heures complémentaires, nous aurions préféré que ces décharges soient

compensées par des ATER. Par ailleurs, le fait que ces décharges doivent être directement compensées par les collègues de la composante rendra l'acceptabilité de ce genre d'aménagement bien plus difficile.

2°) Une ancienneté de 5 ans minimum à l'UCA est nécessaire pour pouvoir bénéficier de ce dispositif. Or, les collègues qui ont besoin de ce dispositif sont jeunes et la reprise d'une activité de recherche après 5 ans d'interruption est difficile.

Vote FSU : Pour

6. Cellule d'Écoute et d'Accompagnement sur le Harcèlement Sexuel (CEAHS)

La cellule CEAHS va élargir son périmètre et devenir la Cellule d'écoute et d'accompagnement face aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations.

L'actuelle CEAHS a été saisie 13 fois sur la période 2019-2020.

Les élus FSU ont voté en faveur de ces nouvelles compétences de la CEAHS, tout en craignant, cependant, que l'extension du périmètre de compétence de cette cellule ne dilue des problématiques très précises, mais importantes, comme le harcèlement sexuel par exemple, dans celle, beaucoup plus vaste, des discriminations en général.

Vote FSU : Pour

7. Schéma directeur du plan d'action pour l'égalité professionnelle femmes/hommes

Le schéma directeur du plan d'action pour l'égalité professionnelle femmes/hommes nous a été rapidement présenté. Son but est de faire émerger des pistes d'action visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à l'UCA ... et d'échapper à une pénalité financière se montant à 1 % de la masse salariale.

Vote FSU : Pour

Ne restez pas isolés

Rejoignez notre réseau de solidarité.

Tous les comptes-rendus des CT et de nos actions à l'UCA sont consultables sur le site du SNASUB-FSU académique : <http://www.snasub-clermont.fr/>

Pour toute question concernant ce Comité Technique ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, pour vous syndiquer, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UCA.

Eric Panthou
Bibliothécaire, BU Sciences
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
eric.panthou@uca.fr

Viviane Ravet
Enseignant-chercheur Biologie
Élue FSU Comité Technique (titulaire)
viviane.ravet@uca.fr

Orianne Vye
Bibliothécaire, BU INSPE Chamalières
Élue FSU Comité Technique (suppléante)
Co-ecrétaire académique SNASUB-FSU
orianne.vye@uca.fr

Claude Mazel
Enseignant-chercheur Institut d'informatique
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire section science SNESUP UCA
mazel@isima.fr

Karine Rance
Enseignante-chercheur LLSH
Élue FSU Comité Technique (suppléante)
karine.rance@uca.fr

Jean-François BRUGERE
Enseignant-chercheur IUT Aubière
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
j-francois.brugere@uca.fr